



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

11 AVRIL 1978

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 12 DECEMBRE 1977
PORTANT STATUT DE LA RADIO-TELEVISION BELGE
DE LA COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE (R.T.B.F.) (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM
DE LA COMMISSION DE LA RADIO-TELEVISION
PAR **M. Georges DESIR**

(1) Voir Doc. Cons. n° 25 (1977-1978) - n° 1

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Radio-Télévision a consacré sa séance du 21 mars 1978 à l'examen de la proposition de décret de M. M. Levaux modifiant le décret du 12 décembre 1977 portant statut de la Radio-Télévision belge de la communauté culturelle française (R.T.B.F.) ⁽¹⁾.

Cette proposition de décret reprend un amendement qui avait également été présenté par M. M. Levaux au cours de la discussion en séance publique du 6 décembre 1977 du projet de décret portant statut de la Radio-Télévision belge de la communauté culturelle française ⁽²⁾.

Soucieux d'éviter tout retard dans le vote du décret, notamment par un renvoi de l'amendement en commission, le gouvernement avait demandé, et M. Levaux avait accepté, de retirer son amendement.

Les développements de la proposition indiquent que celle-ci a pour objet, conformément aux dispositions du chapitre VIII du Pacte culturel consacré aux garanties relatives à l'utilisation des moyens d'expression, de permettre à un représentant au moins du P.C.B. de siéger au sein de la commission consultative permanente prévue à l'article 15 du décret. Il s'agit plus particulièrement d'une application de l'article 9 a) du Pacte culturel.

Le représentant du ministre a fait observer que « tendances idéologiques et philosophiques » signifient ici « partis politiques ou présences politiques au Conseil culturel ».

L'examen de cette proposition de décret n'a donné lieu à aucune autre observation et le texte en a été adopté à l'unanimité.

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour l'établissement du présent rapport.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Baudson (président), André, Anselme, Mme Banneux, MM. Biefnot, Dulac, Féaux, Herman, Poulain, Van Aal et Désir (rapporteur).

Ont assisté :

Le chef de cabinet du ministre de la Culture française, un représentant du secrétaire d'Etat à la Culture française, MM. Levaux et Gillet R.

⁽²⁾ Voir Doc. Cons. C.R.I. n°s 3 (1977-1978) et 10 (S.E. 1977) n° 8.

Le Rapporteur,

G. DESIR.

Le Président,

A. BAUDSON.